

ARRÊTÉ n° DG 2024-109

Portant modification de l'arrêté n° DG 2023-145 fixant la liste des membres élus à la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6147-1, R. 6144-3-1 à R. 6144-5-1 et R. 6147-6 à R. 6147-7 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment ses annexes 1 et 4 ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-145 fixant la liste des membres élus à la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ;

Considérant la fin de fonctions du Dr Julie CHOPART au 30 avril 2024 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Madame Fabienne MARTEAU, praticien attaché, est nommée membre titulaire de la commission médicale d'établissement en remplacement de Mme Julie CHOPART dans le sous-collège 4.2 des Personnels temporaires ou non titulaires hospitaliers ou exerçant à titre libéral au siège 42T2.

La composition des autres collèges de la Commission médicale d'établissement demeure inchangée.

Article 2 :

Le mandat de Mme Fabienne MARTEAU débute le 1^{er} mai 2024 et se terminera le 21 décembre 2027.

Article 3 :

Le Directeur des affaires médicales de l'AP-HP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris, section des actes nominatifs.

Paris, le 2 mai 2024

Le Directeur général
Nicolas REVEL

